



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Septembre 2022

SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SYTRAL MOBILITÉS DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Approbation de l'objet, de la composition et des modalités de fonctionnement de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) – Election des membres

La Commission d'Indemnisation Amiable a pour objet d'examiner les demandes d'indemnisation des entreprises exerçant des activités commerciales et artisanales, riveraines des chantiers de SYTRAL Mobilités, au titre de préjudices économiques qu'elles estiment avoir subis.

Au regard des nombreux projets structurants qui seront réalisés dans le cadre du plan de mandat de SYTRAL Mobilités, les élus ont approuvé ce jour la création d'une nouvelle Commission d'Indemnisation Amiable.

« Nous serons particulièrement attentifs aux conditions de réalisation des travaux de l'ensemble nos projets afin de répondre du mieux possible aux difficultés rencontrées par les commerçants et les riverains de nos chantiers », déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités avant de compléter : **« C'est dans ce cadre aussi que nous avons signé en 2021 une charte entre la Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités et les exploitants de réseaux afin d'optimiser l'efficacité, la réactivité et la coordination de leurs interventions avec la volonté de limiter au maximum les nuisances pour les usagers et les riverains ».**

La présidence de la commission sera assurée Annick WOLF, Magistrat honoraire du Tribunal et est composée des 5 titulaires et 5 suppléants élus ce jour au conseil d'administration.

Elus titulaires :

1. Laurence FRETJ
2. Jean-Michel LONGUEVAL
3. Mathieu VIEIRA
4. Joëlle PERCET
5. Izzet DOGANEL

Elus Suppléants :

1. Blandine COLLIN
2. Hugo DALBY
3. Véronique GIROMAGNY
4. Sophia POPOFF
5. Fabien BAGNON

CONTACTS PRESSE :

Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90

Lodoiska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66